

**APPEL D'OFFRES « PARAMED »****GIRCI MEDITERRANEE 2023****Contacts GIRCI Méditerranée****Coordination GIRCI Med**E-mail : [girci-med@ipc.unicancer.fr](mailto:girci-med@ipc.unicancer.fr)**Conseil scientifique GIRCI Med**E-mail : [girci-med@ap-hm.fr](mailto:girci-med@ap-hm.fr)**CONTEXTE**

Le GIRCI Méditerranée lance en 2023 un Appel d'Offres spécifique sur la thématique de la Recherche Paramédicale (PARAMED). Cet appel à projets souhaite favoriser l'émergence de projets en recherche paramédicale, renforcer les liens entre les professionnels paramédicaux de l'Interrégion PACA Corse, renforcer les échanges de pratiques pour partager, mutualiser, et valoriser les actions les plus prometteuses.

**OBJECTIFS**

L'objectif est de soutenir les recherches paramédicales en encourageant les professionnels de l'interrégion à construire des projets de recherche afin de permettre l'émergence de l'innovation dans le domaine de soins infirmiers et paramédicaux.

Cet appel à projet peut accepter cette année des études ancillaires, en recherche paramédicale, adossées à des projets de recherche financés, dans le cadre d'un AAP antérieur international, national, ou régional (H2020, AAP DGOS, AAP INCA, PHRC-IR, Appel d'Offres Interne de chaque Etablissement...).

**Cibles**

Ouvert à tous les auxiliaires médicaux (professions de santé définies aux articles L.4311-1 à L.4372-2 du Code de la Santé Publique) : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens...

**CRITERES DE RECEVABILITE****Règles générales**

- La durée maximale du projet doit être de **48 mois**
- Le montant du financement demandé ne doit pas excéder **40 000€**
- L'AAP se déroule en 2 étapes :
  - o Une première sélection sur lettre d'intention
  - o Une évaluation des dossiers complets pour les projets sélectionnés à la première étape
- Tout dossier dépassant le nombre de caractères et de mots ne sera pas recevable.
- A chaque étape, le projet doit être déposé avant la date limite et doit être complet.
- Tout dépôt incomplet ne sera pas évalué (recevabilité à chaque étape).

**Lettre d'intention**

Le dépôt des documents doit être réalisé **au plus tard le 30 mars 2023 à 17h59** sur le site GIRCI Méditerranée : <https://gircimediterranee.fr/>

A cette étape sont requis :

- La lettre d'intention (format imposé)
- L'imprimé de récusation (format imposé)

### **Dossier complet**

Le dossier doit être déposé complet **au plus tard le 28 septembre 2023 à 17h59** sur le site GIRCI Méditerranée <https://gircimediterranee.fr/>.

Il doit être composé du (de) :

- Dossier de candidature dûment complété (format imposé) \*
- Protocole de l'essai (format libre mais consignes à respecter)
- CV du porteur du projet (format libre)
- CV du méthodologiste (format libre)
- L'annexe budgétaire (format imposé) \*\*
- L'attestation signée de dépôt de dossier complet (format imposé)

Les documents de l'appel à projets, en format imposé, sont téléchargeables sur le site.

### **(\*) Dossier de candidature**

- Présentation de la structure porteuse : coordonnées de la structure, du représentant légal, de la personne en charge de la demande de subvention et des professionnels impliqués
- Pour les praticiens ou les structures ne bénéficiant pas de l'infrastructure, de l'organisation ou des équipes pour gérer les fonds et réaliser les démarches administratives liées à un projet de recherche, un des 6 membres du GCS GIRCI Méditerranée ou un CH de l'interrégion doit être associé à l'étude afin de les aider sur ces missions.
- Présentation du projet :
  - Contexte : description de la problématique.
  - Objectifs de l'action : identification d'objectifs pertinents et cohérents avec la problématique identifiée et le contexte local.
  - Description de l'action : présentation des modalités d'actions collectives et individuelles.
  - Partenaires : liste des acteurs associés au projet.
  - Critère de jugement : liste d'indicateurs pertinents au regard des objectifs, date et méthode de recueil de ces indicateurs.
  - Nombre de patients susceptibles d'être concernés par l'action.
  - Lieu(x) de réalisation de l'action.
  - Mise en œuvre : programmation de l'action dans le temps (date de début de l'action, durée prévue).
  - Préciser l'impact attendu.
  - Budget détaillé de l'action et de sa valorisation.

## (\*\*) Règles de Financement

- Les dépenses éligibles concernent : personnels, fonctionnement (les équipements d'investissement ne sont pas éligibles).
- L'élaboration des budgets doit être réalisée avec l'une des structures de recherche des établissements membres du GIRCI Méditerranée, sauf si l'établissement promoteur du projet possède une structure de RC indépendante. Voir liste ci-dessous :

Contacts pour la préparation des budgets	
DRCI du CHU Nice : <a href="mailto:drc@chu-nice.fr">drc@chu-nice.fr</a>	DRCI IPC : <a href="mailto:drci.up@ipc.unicancer.fr">drci.up@ipc.unicancer.fr</a>
DRS de l'AP-HM : <a href="mailto:drci@ap-hm.fr">drci@ap-hm.fr</a>	CAL : <a href="mailto:DRCI-Promotion@nice.unicancer.fr">DRCI-Promotion@nice.unicancer.fr</a>
CHITS : <a href="mailto:recherche.promotion@ch-toulon.fr">recherche.promotion@ch-toulon.fr</a>	CH Avignon : <a href="mailto:unite-promotion@ch-avignon.fr">unite-promotion@ch-avignon.fr</a>

- Le financement sera versé en totalité à la structure responsable de la gestion financière de l'aide. La structure responsable de la gestion financière du financement devra produire chaque année un bilan financier de l'utilisation des fonds.

## CALENDRIER

- Lancement : Fin janvier 2023
- Date Limite de dépôt des lettres d'intention : 30/03/2023 à 17h59
- Présélection des projets sur lettre d'intention : mai 2023
- Date limite de dépôt des dossiers complets : 28/09/2023 à 17h59
- Notification des résultats : Décembre 2023